

OBJECTIF REPRISE

Un appui pour passer le cap

Pour aider les TPE-PME à sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité post-confinement, le ministère du Travail propose un dispositif d'appui gratuit en matière de prévention, d'organisation du travail et de relations sociales. Il est porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)eccte.



BESOIN DE FAIRE LE POINT

Un questionnaire à remplir sur anact.fr

- Pour identifier points forts et axes de progrès concernant les conditions de la reprise ou poursuite d'activité.
- 10 000 questionnaires remplis depuis mai.



BESOIN DE CONSEIL

Dans un délai de quatre jours

- Les TPE-PME qui le souhaitent sont recontactées par un expert des conditions de travail du réseau Anact-Aract.
- Celui-ci dispense de premiers conseils, oriente vers des ressources ou dispositifs existants (chambres de commerce, services de santé...) ou propose un accompagnement adapté.



BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Selon les cas

- **Accompagnement individuel:** un expert des conditions de travail réalise avec les acteurs de l'entreprise un diagnostic flash et/ou un appui de trois à six jours.
- **Accompagnement collectif:** des réunions d'échange de pratiques sont proposées à des groupes d'entreprises par secteurs d'activité ou par territoires.
- **Exemples d'accompagnement:** structurer le télétravail, travailler avec le CSE sur les variations de l'activité, fédérer le personnel...



L'IDÉE CLÉ

La qualité de la reprise se joue sur la capacité des entreprises à s'appuyer sur le dialogue social et la participation du personnel pour traiter des sujets tels que l'adaptation de l'organisation, les RH et la prévention.



Synergie

En région, les comités de pilotage du dispositif sont conduits par les Di(r)eccte avec les Aract et associent partenaires sociaux, services de santé au travail, Carsat... afin de répondre à l'ensemble des besoins.
→ anact.fr/objectifreprise